

Formation initiale AIPR Concepteur – préparation et examen QCM

Préparez, organisez et sécurisez vos projets de travaux à proximité des réseaux.

Présentiel - Synchrone

La formation AIPR Concepteur permet aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, responsables de projet et personnels de bureaux d'études de maîtriser la réglementation anti-endommagement, les procédures DT-DICT, l'analyse des plans et des réponses des exploitants, ainsi que les mesures de prévention à intégrer dès la conception des travaux. En une journée à Lyon, les participants consolident leurs compétences, s'entraînent au QCM réglementaire et passent l'examen officiel en vue de l'obtention de l'attestation de compétences AIPR — profil Concepteur.

La formation AIPR prépare les opérateurs, encadrants et concepteurs à intervenir à proximité des réseaux. Découvrez la réglementation et les obligations de l'employeur :

<https://www.evincel.fr/aipr-obligatoire-reglementation-employeur>

Vous souhaitez comparer les différents profils AIPR (Opérateur, Encadrant ou Concepteur) ?

Voir toutes nos formations AIPR à Lyon.

Préparez et réussissez votre QCM AIPR Opérateur, Encadrant ou Concepteur avec EVINCEL

Formation : <https://www.evincel.fr/reussir-qcm-aipr-operateur-encadrant-concepteur>

Objectifs

Cette formation a pour objectifs de permettre à l'entreprise de :

- répondre aux obligations réglementaires applicables aux responsables de projet intervenant à proximité des réseaux ;
- disposer de personnels compétents pour préparer, concevoir, organiser et suivre les travaux concernés ;
- sécuriser les procédures DT-DICT et améliorer l'exploitation des réponses transmises par les exploitants de réseaux ;
- intégrer les contraintes liées aux réseaux dès la conception des projets et dans les dossiers de consultation des entreprises ;
- réduire les risques d'endommagement des réseaux, d'accident, d'arrêt de chantier, de retard et de surcoût ;
- renforcer la coordination entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les exploitants de réseaux et les entreprises de travaux ;
- préparer les participants à l'examen réglementaire AIPR Concepteur et à l'obtention de l'attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR correspondante.

Les + métier

Formation initiale AIPR Concepteur à Lyon : maîtrisez les procédures DT-DICT, sécurisez vos projets et passez le QCM officiel. Examen inclus.



Public Visé

Salariés, agents ou prestataires intervenant pour le compte du responsable de projet, du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre et chargés notamment de préparer ou suivre des projets de travaux à proximité des réseaux. Sont notamment concernés les responsables de projet, chargés d'affaires, conducteurs d'opérations, maîtres d'œuvre, techniciens de bureaux d'études et personnels chargés de la préparation, de la coordination ou du suivi des travaux.



Pré Requis

Aucun niveau de diplôme particulier n'est requis pour suivre la formation AIPR Concepteur.

Le participant doit toutefois :

- être amené à intervenir pour le compte d'un responsable de projet, d'un maître d'ouvrage ou d'un maître d'œuvre dans la préparation, la coordination ou le suivi de projets de travaux à proximité de réseaux ;
- comprendre les consignes et documents techniques nécessaires au bon déroulement de la formation et de l'examen ;
- être en capacité d'utiliser une tablette ou un ordinateur pour le passage du QCM AIPR ;
- se présenter à l'examen avec une pièce d'identité en cours de validité ;
- disposer, de préférence, d'une connaissance des travaux publics, de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre ou du suivi de chantier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 3AIPRconcept-20260909

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

identifier les rôles, les obligations et les responsabilités des différents acteurs intervenant à proximité des réseaux ;
appliquer les procédures réglementaires relatives aux déclarations de projet de travaux — DT — et aux déclarations d'intention de commencement de travaux — DICT ;
analyser les récépissés des exploitants et exploiter les informations techniques, cartographiques et réglementaires transmises ;
interpréter les plans de réseaux, les classes de précision et les résultats des investigations complémentaires ou des opérations de localisation ;
intégrer les informations relatives aux réseaux dans le dossier de consultation des entreprises et dans le marché de travaux ;
organiser ou faire organiser le marquage-piquetage et assurer la transmission des informations utiles aux entreprises intervenantes ;
définir les mesures de prévention adaptées aux travaux projetés et contrôler leur prise en compte pendant l'exécution du chantier ;
réagir de manière appropriée en présence d'un écart, d'une anomalie, d'un réseau non identifié, d'une situation dangereuse ou d'un endommagement ;
démontrer, lors de l'examen réglementaire, sa maîtrise des compétences requises pour le profil AIPR Concepteur.

Parcours pédagogique

Accueil et positionnement

Présentation des participants, de leurs fonctions et des objectifs de la formation.

Présentation des rôles respectifs du responsable de projet, de l'exécutant des travaux, de l'encadrant et de l'opérateur.

Positionnement du profil AIPR Concepteur et de ses responsabilités dans la préparation et le suivi des projets.

Réglementation anti-endommagement

Principes de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Rôles et responsabilités des différents acteurs.

Processus DT-DICT et utilisation du guichet unique.

Distinction entre formation, examen QCM, attestation de compétences et AIPR délivrée par l'employeur.

Procédures du responsable de projet avant chantier

- déclaration de projet de travaux — DT ;
- analyse des récépissés des exploitants ;
- classes de précision cartographique ;
- investigations complémentaires et opérations de localisation ;
- prise en compte des réseaux dans le projet ;
- clauses techniques et financières à intégrer aux DCE et marchés de travaux ;
- préparation et organisation du marquage-piquetage ;
- lecture des plans, indices et affleurants ;
- prise en compte des techniques de travaux à proximité des réseaux.

Suivi des travaux

Organisation de la prévention pendant l'exécution du chantier.

Contrôle du respect des informations transmises aux entreprises.

Gestion des écarts entre les plans, le marquage-piquetage et la réalité du terrain.

Procédures en cas de découverte d'un réseau non identifié.

Constat d'arrêt ou de sursis à travaux.

Constat de dommage et conduite à tenir en cas d'endommagement.

Règle des 4A.

Préparation au QCM AIPR Concepteur

Entraînement à partir de questions types.

Études de cas et analyse des réponses.

Réalisation d'un test blanc.

Rappel des points réglementaires et techniques essentiels.

Passage du QCM officiel AIPR Concepteur.

Méthodes pédagogiques

La formation alterne apports théoriques, échanges avec les participants, études de cas et exercices d'application afin de préparer efficacement au QCM officiel AIPR Concepteur.

Les méthodes pédagogiques comprennent notamment :

- des exposés interactifs sur la réglementation anti-endommagement ;
- l'analyse de situations rencontrées en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et suivi de travaux ;
- l'étude de DT, récépissés, plans, classes de précision et documents de chantier ;
- des exercices portant sur les investigations complémentaires et le marquage-piquetage ;
- des études de cas concernant les anomalies, arrêts de travaux et

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques suivants :

- salle de formation adaptée, équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran de présentation ;
- support pédagogique numérique ou papier remis aux participants ;
- présentation illustrée de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux ;
- exemples de déclarations de projet de travaux — DT —, de déclarations d'intention de commencement de travaux — DICT — et de récépissés d'exploitants ;
- plans, coupes, schémas et documents cartographiques permettant d'identifier les réseaux et leurs classes de précision ;
- études de cas portant sur la préparation, la conception et le suivi de

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 3AIPRconcept-20260909

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

endommagements ;

- des entraînements au QCM AIPR Concepteur ;
- un test blanc avant l'examen final.

La pédagogie vise à permettre au participant d'intégrer la prévention des risques liés aux réseaux dès la préparation du projet et de maîtriser les responsabilités correspondant au profil AIPR Concepteur.

travaux à proximité des réseaux ;

- exemples de marquage-piquetage, d'investigations complémentaires et d'opérations de localisation ;
- fiches pratiques, documents réglementaires et ressources techniques utiles au responsable de projet ;
- QCM d'entraînement et exercices de préparation à l'examen AIPR Concepteur ;
- poste informatique ou tablette connecté à la plateforme officielle pour le passage individuel de l'examen réglementaire.

Les moyens pédagogiques sont adaptés au niveau des participants et aux situations professionnelles rencontrées dans le cadre de leurs missions.

Modalités de suivi

Le suivi de l'assiduité et de la progression du participant est assuré

par :

- l'émargement par demi-journée ;
- la présence effective pendant les séquences de formation ;
- la participation aux échanges, études de cas et exercices d'application ;
- la réalisation d'un test blanc de préparation au QCM AIPR Concepteur ;
- le passage du QCM AIPR Concepteur sur la plateforme officielle ;
- le suivi du résultat obtenu à l'examen.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise au participant.

En cas de réussite au QCM AIPR Concepteur, une attestation de compétences est délivrée. Elle peut servir de justificatif à l'employeur pour délivrer l'AIPR correspondant au profil Concepteur, conformément aux conditions réglementaires applicables.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans la prévention des risques liés aux travaux à proximité des réseaux et maîtrisant la réglementation anti-endommagement. L'intervenant dispose : d'une expérience professionnelle dans les travaux publics, les réseaux, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou la préparation de chantiers ; d'une connaissance approfondie des procédures DT-DICT, du guichet unique, des classes de précision et du marquage-piquetage ; d'une maîtrise des compétences attendues pour le profil AIPR Concepteur ; d'une expérience en animation de formations professionnelles et en préparation au QCM réglementaire ; d'une actualisation régulière de ses connaissances réglementaires et techniques. Lorsque l'examen est organisé à l'issue de la formation, le QCM réglementaire est réalisé sous la responsabilité d'un centre d'examen AIPR reconnu, conformément aux conditions applicables.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée selon les modalités suivantes :

- évaluation diagnostique en début de formation afin d'identifier les connaissances initiales du participant ;
- évaluations formatives tout au long de la formation au moyen de questions orales, d'exercices, d'études de cas et d'analyses de situations de travaux à proximité des réseaux ;
- exercices d'application portant notamment sur les procédures DT-DICT, l'exploitation des récépissés, la lecture des plans, les classes de précision, les investigations complémentaires, le marquage-piquetage et les mesures de prévention ;
- réalisation d'un QCM d'entraînement afin de préparer le participant aux conditions de l'examen réglementaire ;
- évaluation finale individuelle par QCM informatisé sur la plateforme nationale officielle, dans un centre d'examen reconnu.

Pour le profil **Concepteur**, l'examen réglementaire comporte **40 questions** auxquelles le candidat doit répondre dans un délai maximal d'**une heure**. La réussite est prononcée lorsque le candidat obtient au minimum **48 points sur 80**.

Le barème réglementaire est le suivant :

- réponse exacte : **+2 points** ;
- réponse « ne sait pas » : **0 point** ;
- réponse incorrecte à une question non prioritaire : **-1 point** ;
- réponse incorrecte à une question prioritaire : **-5 points**.

En cas de réussite, le centre d'examen délivre une **attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux — profil Concepteur**. Cette attestation constitue l'un des justificatifs permettant ensuite à l'employeur de délivrer l'AIPR. L'attestation obtenue pour le profil Concepteur vaut également attestation pour les profils Encadrant et Opérateur.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée dans les locaux du client, celui-ci met à disposition : une salle de formation calme, éclairée et adaptée au nombre de participants ; des tables et des sièges permettant la prise de notes et la réalisation des exercices ; une alimentation électrique accessible ; un vidéoprojecteur ou un écran de présentation, sauf si celui-ci est fourni par EVINCEL Formation ; un accès fiable à Internet, indispensable lorsque l'examen réglementaire AIPR est organisé dans les locaux du client ; les autorisations nécessaires à l'utilisation du réseau informatique de l'établissement ; le cas échéant, des plans, procédures, DT-DICT ou documents techniques anonymisés permettant d'adapter les études de cas à l'activité de l'entreprise. Lorsque les postes informatiques ou tablettes ne sont pas fournis par EVINCEL Formation, le client doit mettre à disposition un équipement individuel compatible pour chaque candidat lors du passage du QCM réglementaire. Le client communique avant la formation la liste des participants ainsi que toute contrainte particulière relative aux locaux, à l'accès Internet ou à l'organisation de l'examen.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Afin de préparer un accueil adapté, le participant ou le commanditaire est invité à signaler, dès l'inscription, toute situation de handicap ou tout besoin spécifique susceptible de nécessiter un aménagement.

Le référent handicap d'EVINCEL Formation étudie les besoins avec le participant et recherche les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles possibles, notamment concernant :

- l'accessibilité des locaux ;
- l'organisation et le rythme de la formation ;
- les supports pédagogiques ;
- les équipements nécessaires ;
- les conditions de passage du QCM réglementaire.

Les possibilités d'aménagement de l'examen AIPR sont examinées en amont avec le centre d'examen, dans le respect des conditions réglementaires et techniques applicables au QCM officiel.

Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être mises en œuvre, une orientation vers une structure ou un partenaire compétent pourra être proposée. L'accès des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle doit être favorisé au moyen d'adaptations

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 3AIPRconcept-20260909

appropriées à leurs besoins.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 3AIPRconcept-20260909



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427